

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1649

27 août 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Global III	79119	International Moco Services S.A.	79121
Accor Hôtels Luxembourg SA	79129	Keir Field S.à r.l.	79106
Agar Soparfi S.A.	79119	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	79130
Altan Group Industrial Investments-Con- sulting S.A.	79129	LBREP III Marina Towers S.à r.l.	79150
Belier S.A.	79152	Letinvest S.A.	79107
Biologos Sàrl	79150	Machineinvest S.A.	79129
Braveza Investments	79132	Maputo Company S.A.	79128
Braveza Investments S.A.	79132	Matsucom S.A.	79147
Capacitors International S.A.	79119	Matsucom S.A.	79148
Cap Antibes S.A.	79146	Mermer International S.A.	79145
Capellae Luxembourg S.A.	79150	OES Europe S.à r.l.	79121
Capital Italia	79129	Patron Weghell X S. à r. l.	79152
Celandine Investments S.A.	79121	Pictor Finance S.A.	79113
Cofalux Immobilière S.A.	79146	Premier Farnell International S.à r.l.	79107
Derrick International S.A.	79112	Servicepool International S.A.	79148
Diffusion Internationale Luxembourg S.à r.l.	79150	Sirio Rail S.A.	79113
Eglantiers Property S.A.	79148	Sodralux S.A.	79148
Egmo	79149	Sopico S.à r.l.	79151
eleX alpha S.A.	79149	Sotis S.à r.l.	79147
Farko Invest S.A.	79106	Steflot S.à r.l., société de gestion de patri- moine familial - SPF	79151
Financière Daunou 10 S.à r.l.	79113	Taurus European S.A.	79121
FMR	79151	Thematic Opportunities Fund	79149
Fontainbleu S.A.	79146	Top Up TV International	79106
Gerim II, s.à r.l.	79129	Top Up TV Italia	79106
Gerim II, s.à r.l.	79130	Tref Investments S.A.	79145
Gerim II, s.à r.l.	79130	Vallarta Holding S.A.	79146
Gerim II, s.à r.l.	79130	V.I.P. Construction S.A.	79151
Gugler PVC S.A.	79149	Vivalto Home	79143
Immofamiliale II	79132	Volterra S.A.	79107
Immofamiliale II	79131	Volterra S.à r.l.	79107
Immofamiliale II	79132	Wert BEV S.à r.l.	79149
Immofamiliale II	79131	Wert FRT S.à r.l.	79148
IMMOPARTNERS Luxembourg S.A.	79147	Wert Investment Holdings S.à r.l.	79147
Infomax Investments S.à r.l.	79132	Wert ITI S.à r.l.	79147
		W.T.A. World Trade Agency S.A.	79146

Farko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 140.460.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire unique de la Société adoptées le 17 juillet 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED, 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009100769/13.

(090120749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Top Up TV International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 135.957.

Extrait de la décision de l'associé unique en date du 20 juin 2009

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

1) Monsieur David HARRIGAN, demeurant au 1, Rue Foyers à L-1537 Luxembourg, a présenté sa démission en tant que gérant de la société à compter du 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009100778/15.

(090120349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Top Up TV Italia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 141.929.

Extrait de la décision de l'associé unique en date du 20 juin 2009

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

1) Monsieur David HARRIGAN, demeurant au 1, Rue des Foyers à L-1537 Luxembourg, a présenté sa démission en tant que gérant de la société à compter du 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009100779/15.

(090120341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Keir Field S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 117.885.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009100841/11.

(090121400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Letinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 79.508.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juillet 2009

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
LETINVEST S.A.
Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009100765/16.

(090120522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Premier Farnell International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.207.827,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 71.762.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 28 juillet 2009

L'associé unique de la société a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Monsieur David GASKIN, directeur financier et trésorier, demeurant à WF-17 OQS Upper Baley, 217 Woodlands Road (Angleterre),
 - Monsieur Andrew KINGHORN, superviseur financier, demeurant à D-80809 Munich, Nadistrasse, 29 (Allemagne),
 - Maître François BROUXEL, avocat demeurant à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, jusqu'à la tenue des résolutions de l'associé unique de la Société approuvant les comptes annuels au 31 janvier 2010.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009100780/17.

(090120318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**Volterra S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Volterra S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.076.

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Volterra S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la Section B et le numéro 111.076, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN soussigné en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C n° 170 du 21 Janvier 2006, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître soussigné, notaire de résidence à Luxembourg ville, en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial C n° 2172 du 21 Novembre 2006,

au capital social de EUR 26.681.600,- représenté par 266.816 actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Maurizio CASALINI, conseil fiscal, demeurant à Vicenza.

Le Président désigne comme secrétaire M. Giulio ZAPPELLI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur M. Vittorio CASTELLANI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 26.581.600,- en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 26.681.600,- à EUR 100.000,- par la réduction de la valeur nominale des 266.816 actions représentatives du capital social et la mise au compte de réserve de la société du montant ainsi réduit dont la disponibilité est soumise aux dispositions légales de l'article 69 (2) et (3) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

2. Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

3. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et relative décharge et nomination d'un ou de plusieurs gérants.

4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne;

5. Modification de la dénomination de "VOLTERRA S.à r.l." en "VOLTERRA S.r.l.", et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Art. 3. Oggetto

3.1) La società - entro i limiti e con le modalità di legge - con esclusione di qualsiasi attività riservata agli iscritti in Albi Professionali, compresi quelli previsti dal Decreto legislativo 58/1998 - ha per oggetto le seguenti attività:

- in via prevalente l'assunzione, la cessione, nonché l'amministrazione, la valorizzazione e la gestione in proprio, a titolo di stabile investimento e non nei confronti del pubblico, né di collocamento, di partecipazioni in altre società ed enti costituiti o da costituire;

- il finanziamento ed il coordinamento tecnico, amministrativo, finanziario, commerciale e promozionale, nonché l'assistenza alla gestione organizzativa, contabile, gestionale e finanziaria e di bilancio delle società o enti nei quali essa partecipa o comunque appartenenti allo stesso gruppo;

- la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di intermediazione in cambi, di servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi, di servizi amministrativi e di coordinamento gestionale, il tutto nei confronti delle società partecipate;

- la compravendita, il possesso e la gestione in proprio di titoli pubblici o privati, quotati e non quotati, nelle Borse Valori Italiane o estere, con espressa esclusione di qualsiasi attività svolta nei confronti del pubblico ed in particolare della raccolta del risparmio fra il pubblico, dell'attività professionale riservata e della sollecitazione del pubblico risparmio esercitate nei confronti del pubblico ed ai fini del collocamento;

- la lottizzazione di terreni, in Italia e all'estero, e la realizzazione, anche in appalto, di opere di urbanizzazione, nonché la trasformazione di terreni agricoli incolti; la costruzione, la ristrutturazione, il riattamento, la trasformazione e la manutenzione, anche mediante appalto, di immobili civili, industriali, commerciali, artigianali e rustici, in Italia e all'estero, nonché l'esecuzione di lavori edili in genere e di ogni altro tipo di attività connessa al settore dell'edilizia e delle costruzioni;

- l'acquisto, anche in locazione finanziaria, la vendita, la permuta ed in ogni modo l'alienazione di beni e diritti su immobili, terreni e fabbricati di qualunque tipo e ovunque siti; la locazione e/o l'affitto, il godimento, l'amministrazione e la gestione in genere di beni e diritti su immobili, terreni e fabbricati di qualunque tipo e ovunque siti.

3.2) La società, in via residuale e del tutto accessoria e strumentale, per il raggiungimento dell'oggetto sociale - e comunque con espressa esclusione di qualsiasi attività svolta nei confronti del pubblico - potrà compiere tutte le operazioni commerciali, finanziarie, industriali, mobiliari ed immobiliari che saranno ritenute necessarie o utili, contrarre mutui e accedere ad ogni altro tipo di credito e/o operazione di locazione finanziaria, concedere fidejussioni, avalli, cauzioni e garanzie, privilegi speciali e patti di riservato dominio, anche a titolo gratuito e anche a favore di terzi. Sono tassativamente escluse: la raccolta del risparmio per la erogazione del credito, le attività professionali riservate, la sollecitazione del pubblico risparmio e le attività previste dall'articolo 106 D. Lgs. 1.9.1993 n. 385.

6. Clôture anticipée de l'exercice social en cours au 4 juin 2009, approbation d'une situation comptable au 4 juin. 2009 et décharge aux organes sociaux;

7. Nominations statutaires;

8. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg;

9. Délégation de pouvoirs.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Exposé:

Le Président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a, entre autre, pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à 24, Via Giovanni Carrara, Comune Grezzana, (Vr) I-37023, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de réduire le capital social d'un montant de EUR 26.581.600,- en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 26.681.600,- à EUR 100.000,- sans annulation d'actions, mais par la seule réduction de la valeur nominale des 266.816 actions à 0,37 Cents afin de procéder avec le montant de la réduction à la constitution d'une réserve libre dont la disponibilité est soumise aux dispositions légales de l'article 69 (2) et (3) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

Suite à la présente réduction de capital, l'assemblée des actionnaires décide de modifier en conséquence l'article 3, premier alinéa des statuts, afin que ce dernier ait la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), divisé en 266.816 (deux cent soixante-six mille huit cent seize) actions d'une valeur nominale de 0,37 (trente-sept Cents) chacune.

2. Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de "VOLTERRA S.A.", laquelle, de société anonyme, devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société VOLTERRA S.à.r.l se lisent comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "VOLTERRA S.à r.l".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt substantiel et direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), divisé en 266.816 (deux cent soixante-six mille huit cent seize) parts sociales d'une valeur nominale de 0,37 (trente-sept Cents) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

3. Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonctions et décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leurs mandats.

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant unique de la Société, Monsieur Claude Schmitz, expert-comptable, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, avec adresse professionnelle 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

4. Quatrième résolution

L'assemblée décide de clôturer l'exercice social de la société anticipativement au 4 juin 2009 et après la présentation d'une situation comptable de la société clos au 4 juin 2009, l'assemblée l'a approuvé. Cette situation comptable, telle qu'approuvée par l'assemblée, est jointe en annexe.

L'assemblée consent au gérant en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

5. Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie,

et plus spécialement à l'adresse suivante: 24, Via Giovanni Carrara, Comune di Grezzana, (Vr) I-37023,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Le changement de nationalité et le transfert de siège se produira dans un régime de continuité juridique.

6. Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conforme à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de "VOLTERRA S.à.r.l." en "VOLTERRA S.r.l.",
- de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050
- et de modifier l'objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Art. 3. Oggetto

3.1) La società - entro i limiti e con le modalità di legge - con esclusione di qualsiasi attività riservata agli iscritti in Albi Professionali, compresi quelli previsti dal Decreto legislativo 58/1998 - ha per oggetto le seguenti attività:

- in via prevalente l'assunzione, la cessione, nonché l'amministrazione, la valorizzazione e la gestione in proprio, a titolo di stabile investimento e non nei confronti del pubblico, né di collocamento, di partecipazioni in altre società ed enti costituiti o da costituire;
- il finanziamento ed il coordinamento tecnico, amministrativo, finanziario, commerciale e promozionale, nonché l'assistenza alla gestione organizzativa, contabile, gestionale e finanziaria e di bilancio delle società o enti nei quali essa partecipa o comunque appartenenti allo stesso gruppo;
- la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di intermediazione in cambi, di servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi, di servizi amministrativi e di coordinamento gestionale, il tutto nei confronti delle società partecipate;
- la compravendita, il possesso e la gestione in proprio di titoli pubblici o privati, quotati e non quotati, nelle Borse Valori Italiane o estere, con espressa esclusione di qualsiasi attività svolta nei confronti del pubblico ed in particolare della raccolta del risparmio fra il pubblico, dell'attività professionale riservata e della sollecitazione del pubblico risparmio esercitate nei confronti del pubblico ed ai fini del collocamento;
- la lottizzazione di terreni, in Italia e all'estero, e la realizzazione, anche in appalto, di opere di urbanizzazione, nonché la trasformazione di terreni agricoli incolti; la costruzione, la ristrutturazione, il riattamento, la trasformazione e la manutenzione, anche mediante appalto, di immobili civili, industriali, commerciali, artigianali e rustici, in Italia e all'estero, nonché l'esecuzione di lavori edili in genere e di ogni altro tipo di attività connessa al settore dell'edilizia e delle costruzioni;
- l'acquisto, anche in locazione finanziaria, la vendita, la permuta ed in ogni modo l'alienazione di beni e diritti su immobili, terreni e fabbricati di qualunque tipo e ovunque siti; la locazione e/o l'affitto, il godimento, l'amministrazione e la gestione in genere di beni e diritti su immobili, terreni e fabbricati di qualunque tipo e ovunque siti.

3.2) La società, in via residuale e del tutto accessoria e strumentale, per il raggiungimento dell'oggetto sociale - e comunque con espressa esclusione di qualsiasi attività svolta nei confronti del pubblico - potrà compiere tutte le operazioni commerciali, finanziarie, industriali, mobiliari ed immobiliari che saranno ritenute necessarie o utili, contrarre mutui e accedere ad ogni altro tipo di credito e/o operazione di locazione finanziaria, concedere fidejussioni, avalli, cauzioni e garanzie, privilegi speciali e patti di riservato dominio, anche a titolo gratuito e anche a favore di terzi. Sono tassativamente escluse: la raccolta del risparmio per la erogazione del credito, le attività professionali riservate, la sollecitazione del pubblico risparmio e le attività previste dall'articolo 106 D. Lgs. 1.9.1993 n. 385.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

7. Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en conformité avec la loi italienne, 2 gérants pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en Italie, appelée à approuver les comptes à clore le 31/12/2009 savoir:

- Marcolini Calisto né à Verona le 03.02.1937, résident à I-37023 Grezzana (VR), Via Vittorio Emanuele Rossi, 20, Codice Fiscale: MRC CST 37B03 L781A
- Marcolini Nicoletta, née à Verona le 11.12.1969, résident à I-37023 Grezzana. (VR), 26, Via Ponte Vecchio, Codice Fiscale: MRC NLT 69T51 L781Z

L'assemblée décide que, conformément aux dispositions de l'article 2389 du Code Civil italien, les gérants n'ont droit qu'au remboursement des frais en relation avec leur mandat de gérants.

8. Huitième résolution

L'assemblée décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer SGBT Société Générale Bank & Trust SA, 11, avenue Emile Reuter à L- 2420 Luxembourg, prénommée,

afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre de Commerce ("Registro delle Imprese") de Verona - Italie.

9. Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution à Messieurs:

- Maurizio CASALINI, né à BARI le 26/08/1965 résidant à I-36100 VICENZA, Viale Fusinieri N.75, code fiscal CSL MRZ 65M26 A662X) et,

- Marcolini Calisto né à Verona le 03.02.1937, résidant à I-37023 Grezzana (VR), Via Vittorio Emanuele Rossi, 20.
Codice Fiscale: MRC CST 37B03 L781A

sous leur signature individuelle afin d'effectuer tout les actes prévus par la loi italienne suite à l'acte de transfert, et notamment tout acte nécessaire ou simplement utiles à la transcription de l'acte en Italie et à son dépôt auprès des instances compétentes,

afin également d'accomplir toutes formalités relatives au transfert de siège en Italie et également pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie,

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant sub 5, 6, 7, 8 et 9, à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ("Registro delle Imprese") de Verona (Italie) jusqu'au 30 octobre 2009.

Déclaration Pro Fisco

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 6.650,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. CASALINI, G. ZAPPELLI, V. CASTELLANI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 9 juin 2009, LAC/2009/22154: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009103745/275.

(090121551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Derrick International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.219.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19.06.2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009100783/16.

(090120630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Pictor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102488/10.

(090123008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Sirio Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102487/10.

(090123006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.898.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.738.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of June.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appear:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - C FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - D FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.

All here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address at 101 Rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of nine (9) proxies established on June 26th, 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Financière Daunou 10 S.à r.l.", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 122.738, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on December

7th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 15th, 2007, number 187, which bylaws have been last amended by virtue of a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 24th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 8th, 2009, number 970.

II. The Company's share capital is fixed at one million fifty-eight thousand Euro (€ 1.058.000,-) divided into forty-two thousand three hundred twenty (42.320) shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each.

III. The appearing parties requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of seven million eight hundred forty thousand Euro (€ 7.840.000,-) to raise it from its present amount of one million fifty-eight thousand Euro (€ 1.058.000,-) to eight million eight hundred ninety-eight thousand Euro (€ 8.898.000,-) by creation and issue of three hundred thirteen thousand six hundred (313.600) new shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the three hundred thirteen thousand six hundred (313.600) new shares by all current shareholders, as follows:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, prenamed, subscribes for thirty-five thousand sixty-two (35,062) new shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of eight hundred seventy-six thousand five hundred fifty Euro (€ 876,550,-);

- PAI EUROPE IV - B FCPR, prenamed, subscribes for one hundred twenty-four thousand three hundred eighty-one (124.381) new shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of three million one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (€ 3.109.525,-);

- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, prenamed, subscribes for two thousand three hundred forty-five (2.345) new shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of fifty-eight thousand six hundred twenty-five Euro (€ 58.625,-);

- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, prenamed, subscribes for sixty-one thousand eight hundred eleven (61.811) new shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of one million five hundred forty-five thousand two hundred seventy-five Euro (€ 1.545.275,-);

- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, prenamed, subscribes for two thousand three hundred forty-five (2.345) new shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of fifty-eight thousand six hundred twenty-five Euro (€ 58.625,-);

PAI EUROPE IV - C FCPR, prenamed, subscribes for forty-five thousand three hundred forty (45.340) new shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of one million one hundred thirty-three thousand five hundred Euro (€ 1.133.500,-);

- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, prenamed, subscribes for twenty-three thousand four hundred forty-seven (23.447) new shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of five hundred eighty-six thousand one hundred seventy-five Euro (€ 586.175,-);

- PAI EUROPE IV - D FCPR, prenamed, subscribes for fourteen thousand one hundred eighty (14.180) new shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of three hundred fifty-four thousand five hundred Euro (€ 354.500,-);

- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, prenamed, subscribes for four thousand six hundred eighty-nine (4.689) new shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of one hundred seventeen thousand two hundred twenty-five Euro (€ 117.225,-).

The subscribers are all here represented by Mrs. Solange Wolter, prenamed, by virtue of the aforesaid proxies.

The amount of seven million eight hundred and forty thousand Euro (EUR 7,840,000,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital is fixed at eight million eight hundred ninety-eight thousand Euro (€ 8,898,000,-) represented by three hundred fifty-five thousand nine hundred twenty (355.920) shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each."

Fourth resolution

Pursuant to the above increase of capital, the shareholders acknowledge that the share capital of the Company in the total amount of eight million eight hundred ninety-eight thousand Euro (€ 8,898,000,-) represented by three hundred fifty-five thousand nine hundred twenty (355,920) shares of twenty-five Euro (€ 25,-) each, is held as follows:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, prenamed, is the owner of thirty-nine thousand seven hundred ninety-three (39.793) shares;
- PAI EUROPE IV - B FCPR, prenamed, is the owner of one hundred forty-one thousand one hundred sixty-eight (141.168) shares;
- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, prenamed, is the owner of two thousand six hundred sixty-one (2,661) shares;
- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, prenamed, is the owner of seventy thousand one hundred fifty-three (70,153) shares;
- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, prenamed, is the owner of two thousand six hundred sixty-one (2.661) shares;
- PAI EUROPE IV - C FCPR, prenamed, is the owner of fifty-one thousand four hundred fifty-eight (51.458) shares;
- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, prenamed, is the owner of twenty-six thousand six hundred ten (26.610) shares;
- PAI EUROPE IV - D FCPR, prenamed, is the owner of sixteen thousand ninety-four (16.094) shares;
- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, prenamed, is the owner of five thousand three hundred twenty-two (5.322) shares.

Fifth resolution

The shareholders resolve to create an authorised share capital of the Company, in addition to the subscribed capital, in the amount of four million six hundred sixty thousand Euro (€ 4,660,000.-) divided into one hundred eighty-six thousand four hundred (186,400) shares having a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and resolve to authorise the Company's managers to increase the share capital within the limits of the authorized capital.

Sixth resolution

Pursuant to the above creation of an authorised share capital, the shareholders resolve to insert six (6) new paragraphs after the first paragraph of the article 8 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The share capital is fixed at eight million eight hundred ninety-eight thousand Euro (€ 8,898,000.-) represented by three hundred fifty-five thousand nine hundred twenty (355.920) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

The authorized share capital of the Company, in addition to the subscribed capital, is set at four million six hundred sixty thousand Euro (€ 4,660,000.-) divided into one hundred eighty-six thousand four hundred (186.400) shares having a nominal value of twenty-five Euro (€25.-) each.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized, during a period ending five (5) years as from the date of the deed which empowered the manager(s) to do so, to increase the share capital within the limits of the authorized capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may determine.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be issued and subscribed;
 - whether a share premium will be paid on the shares to be issued and subscribed and the amount of such share premium if any;
 - whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind;
- and
- whether those shares will be issued following the exercise of the subscription right and/or conversion right granted by the board of managers according to the terms of the warrants (which can be separated or stapled to the shares, obligations, notes or similar instruments), convertible obligations, notes or similar instruments issued by the Company as the case may be.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any authorized manager or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is also authorized to issue convertible instruments within the limits of the authorized capital. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the terms and conditions of the convertible instruments.

Every time the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers acts to render effective an increase of the subscribed capital, the present article 8 shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately EUR 4,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

- PAI EUROPE IV - B FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

- PAI EUROPE IV - C FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

- PAI EUROPE IV - D FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

Tous ici représentés par Madame Solange Wolter, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 101 Rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de neuf (9) procurations données le 26 juin 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Financière Daunou 10 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.738, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 15 février 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 970 du 8 mai 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million cinquante-huit mille Euro (€ 1.058.000,-), divisé en quarante-deux mille trois cent vingt (42.320) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter ainsi les résolutions suivantes

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions huit cent quarante mille Euro (€ 7.840.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinquante-huit mille Euro (€ 1.058.000,-) à huit millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille Euro (€ 8.898.000,-) par la création et l'émission de trois cent treize mille six cents (313.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter la souscription et le paiement des trois cent treize mille six cents (313.600) parts sociales nouvelles par tous les associés actuels, comme suit:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, précité, souscrit trente-cinq mille soixante-deux (35.062) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de huit cent soixante-seize mille cinq cent cinquante Euro (€ 876.550,-);

- PAI EUROPE IV - B FCPR, précité, souscrit cent vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-une (124.381) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de trois millions cent neuf mille cinq cent vingt-cinq Euro (€ 3.109.525,-);

- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, précité, souscrit deux mille trois cent quarante-cinq (2.345) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de cinquante-huit mille six cent vingt-cinq Euro (€ 58.625,-);

- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, précité, souscrit soixante et un mille huit cent onze (61.811) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale par apport en numéraire d'un million cinq cent quarante-cinq mille deux cent soixante-quinze Euro (€ 1.545.275,-);

- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, précité, souscrit deux mille trois cent quarante-cinq (2.345) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de cinquante-huit mille six cent vingt-cinq Euro (€ 58.625,-);

- PAI EUROPE IV - C FCPR, précité, souscrit quarante-cinq mille trois cent quarante (45.340) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale par apport en numéraire d'un million cent trente-trois mille cinq cents Euro (€ 1.133.500,-);

- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, précité, souscrit vingt-trois mille quatre cent quarante-sept (23.447) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de cinq cent quatre-vingt-six mille cent soixante-quinze Euro (€ 586.175,-);

- PAI EUROPE IV - D FCPR, précité, souscrit quatorze mille cent quatre-vingt (14.180) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de trois cent cinquante-quatre mille cinq cents Euro (€ 354.500,-);

- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, précité, souscrit quatre mille six cent quatre-vingt-neuf (4.689) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de cent dix-sept mille deux cent vingt-cinq Euro (€ 117.225,-).

Les souscripteurs sont ici représentés par Madame Solange Wolter, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant.

La somme de sept millions huit cent quarante mille euros (EUR 7.840.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à huit millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille Euro (€ 8.898.000,-) représenté par trois cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt (355.920) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune."

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés constatent que le capital social de la Société d'un montant de huit millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille Euro (€ 8.898.000,-) représenté par trois cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt (355.920) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune est détenu comme suit:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, précité, détient trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-treize (39.793) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - B FCPR, précité, détient cent quarante et un mille cent soixante-huit (141.168) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, précité, détient deux mille six cent soixante et une (2.661) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, précité, détient soixante-dix mille cent cinquante-trois (70.153) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, précité, détient deux mille six cent soixante et une (2.661) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - C FCPR, précité, détient cinquante et un mille quatre cent cinquante-huit (51.458) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, précité, détient vingt-six mille six cent dix (26.610) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - D FCPR, précité, détient seize mille quatre-vingt-quatorze (16.094) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, précité, détient cinq mille trois cent vingt-deux (5.322) parts sociales.

Cinquième résolution

Les associés décident de créer un capital autorisé de la Société, en sus du capital souscrit, d'un montant de quatre millions six cent soixante mille Euro (€ 4.660.000,-) représenté par cent cent quatre-vingt-six mille quatre cents (186.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et décident de donner autorisation aux gérants de la Société d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Sixième résolution

Suite à la création du capital autorisé ci-dessus, les associés décident d'introduire six (6) nouveaux alinéas après le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société, lequel est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à huit millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille Euro (€ 8.898.000,-) représenté par trois cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt (355.920) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société, en sus du capital souscrit, est fixé à quatre millions six cent soixante mille Euro (€4.660.000,-) représenté par cent cent quatre-vingt-six mille quatre cents (186.400), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de l'acte autorisant la création du capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les conditions générales déterminées par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à émettre et à souscrire;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à émettre et à souscrire, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les parts sociales seront libérées par un apport en numéraire ou en nature;
- si les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le conseil de gérance selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est aussi autorisé à émettre des instruments convertibles dans les limites du capital autorisé. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les conditions générales de ces instruments convertibles.

Chaque fois que le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article 8 sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26375. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009103418/304.

(090124336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Agar Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 103.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102479/10.

(090122989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Capacitors International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102478/10.

(090122987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Aberdeen Global III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 134.367.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of the month of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of Aberdeen Global III (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable - specialised investment fund having its registered office in Hesperange, 33, rue de Gasperich, incorporated pursuant to a deed passed before the undersigned notary on 23rd November 2007. The Articles of Incorporation were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 98, on 15th January 2008.

The Meeting was called to order at 10:30 a.m. by Ms Victoria Brown, as Chairman, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Ms Liesbeth Denturck, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Ms Nadine Eisenberg, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman declared and the Meeting noted that:

- The shareholder present or represented, or the proxy of the represented shareholder and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the shareholder or its proxy holder, the bureau of the Meeting and the notary. The proxy of the represented Shareholder shall remain annexed to the present minutes.
- The Chairman notes that all shares are represented, that the shareholder represented confirms having received due notice of such Meeting and of its agenda ahead of the Meeting and expressly waives any convening notice requirements.
- The present meeting was therefore regularly convened and has the legal power to act on the following item of the agenda.

Agenda

Sole Resolution

1. Amend article 4 1st paragraph of the Articles of Incorporation so as to read: "The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

After due consideration, the Meeting unanimously adopted the following resolution:

Sole Resolution

Amendment of article 4 of the Articles of Incorporation so as to read: "The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

There being no further business to come before the meeting, it was thereupon closed.

The undersigned Notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sixième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("l'Assemblée") de Aberdeen Global III (la "Société") une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé ayant son siège social à Hesperange, 33, rue de Gasperich, constituée suivant acte passé par devant le notaire Henri Hellinckx, résident à Luxembourg, le 23 novembre 2007. Les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 98, le 15 janvier 2008.

L'Assemblée a été appelée à comparaître à 10:30 par Madame Victoria Brown, président, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Liesbeth Denturck, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Nadine Eisenberg, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

- L'actionnaire présent ou représenté, ou la procuration de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions détenues par lui figurent sur la liste de présence, signée par l'actionnaire ou son représentant, le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné. La procuration de l'actionnaire représenté sera annexée au présent acte.

- Le président note que toutes les actions sont représentées et l'actionnaire représenté déclare être dûment informé de la présente Assemblée et de l'ordre du jour et renonce expressément à toute exigence d'avis de convocation.

- La présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur le point figurant à l'ordre du jour décrit ci-après.

Ordre du jour

Résolution unique

1. Modification de l'article 4, premier paragraphe des statuts afin de lire comme suit: "Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Si et dans la mesure permise par la loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg".

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée a, de manière unanime, approuvé la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4, premier paragraphe des statuts afin de lire comme suit: "Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Si et dans la mesure permise par la loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg".

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont Acte, fait à Luxembourg à la date ci-dessus mentionnée.

Après avoir lu le présent acte, les membres du bureau, ainsi que le notaire, le signent.

Signé: V. BROWN, L. DENTURCK, N. EISENBERG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26373. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009103407/88.

(090124347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Taurus European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102481/10.

(090122994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Celandine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102476/10.

(090122983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

International Moco Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 20.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102473/10.

(090122982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

OES Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.306.

RECTIFICATIF

In the year two thousand nine, on the ninth of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

OES Holdings Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 143.159, represented by Maître Habiba BOUGHABA, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 6 July 2009.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company OES Europe S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "OES Europe S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to act as broker-dealer (courtier) within the meaning of article 24-1 of the law of 15th April 1993 on the financial sector. Its activity will consist in the reception and transmission for the account of clients of orders in relation to one or more financial instruments without holding client funds or financial instruments.

The Company's object also includes to bring two or more parties together with a view to the conclusion of a transaction between the parties. The Company will specifically provide its services via the interconnection of regulated markets, MTFs and brokers and order routing services.

The Company may also exercise all activities ancillary to or useful for the fulfilment of its object.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000) divided into two thousand (2,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a board of managers composed by several managers who need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Board of managers shall appoint from time to time amongst its members managers to whom it will delegate full powers as to the day to day management of the business of the Company and the representation of the Company towards

third parties. However the Board of managers will remain responsible for the operations and the management of the Company within the meaning of article 19 and following of the Law of 5 April of 1993 on the financial sector

Any such appointment may be revoked from time to time by the board of managers subject for the Company to have on a permanent basis at least two such managers.

Art. 8. Management Powers, Binding Signatures.

8.1 The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the board of managers. Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

8.2 The Company will be bound by the signature of any two managers signing jointly. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by board of managers or any two of the managers.

Art. 9. Liability Managers, Indemnification.

9.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 9.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or

first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, OES Holdings Europe S.à r.l., and the notary, has subscribed and entirely paid-up the two thousand (2,000) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Peter Keller	Manager	Winkelstrasse 1, CH-8703 Erlenbach (Switzerland)	15 March 1964	Erlenbach (Switzerland)
David Scheckel	Manager	14, Coniston Ct. Princeton, New Jersey 08540	13 September 1963	New Jersey (USA)
Raymond Rohne	Manager	194 Naussau Street, Ste. 30 Princeton, NJ 08542	9 April 1963	New York (USA)
Christopher P. Jenner	Manager	57a, rue John Grün, L-5619	11 November 1944	Edinburgh (Scotland)

Mondorf-les-Bains (Luxembourg)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le neuf juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OES Holdings Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoises en date du 26 septembre 2008, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.159, représentée par Me Habiba BOUGHABA, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 6 juillet 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée OES Europe S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "OES Europe S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'agir en tant que courtier au sens de l'article 24-1 de la loi du 15 avril 1993 sur le secteur financier. Son activité consistera en la réception et la transmission, pour le compte de ses clients, d'ordres en relation avec un ou plusieurs instruments financiers, sans détenir de fonds des clients ou d'instruments financiers. L'objet de la Société est également de rapprocher deux parties ou plus en vue de conclure une transaction entre elles. La Société fournira ses services exclusivement par l'interconnexion de marchés réglementés, MTFs et courtiers ainsi qu'au moyen de routage d'ordres.

La Société peut également exercer toutes activités annexes ou utiles à l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) divisé en deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à un non-associé est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer de temps à autre parmi ses membres des gérants à qui il pourra déléguer la gestion journalière des activités de la Société et la représentation de la Société envers les tiers. Toutefois, le conseil de gérance restera responsable des opérations et de la gestion de la Société au sens de l'article 19 et suivants de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier.

Une telle nomination peut être révoquée de temps à autre par le conseil de gérance à la condition que la Société ait en permanence deux tels gérants au moins.

Art. 8. Pouvoirs de signature, Signatures autorisées.

8.1 Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous acte de disposition et d'administration tombant dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance. A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

8.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance ou par deux des gérants.

Art. 9. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

9.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 9.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où, et aussi longtemps que, la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle devra se tenir le dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, OES Holdings Europe S.à r.l., et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les deux mille (2.000) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de cinquante mille euros (EUR 50.000) a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution, sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Profession	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Peter Keller	Gérant	Winkelstrasse 1, CH-8703 Erlenbach (Suisse)	15 mars 1964	Erlenbach (Suisse)
David Scheckel	Gérant	14, Coniston Ct. Princeton, New Jersey 08540	13 septembre 1963	New Jersey (USA)
Raymond Rohne	Gérant	194 Nassau Street, Ste. 30 Princeton, NJ 08542	9 avril 1963	New York (USA)
Christopher P. Jenner	Gérant	57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains (Luxembourg)	11 novembre 1944	Edimbourg (Ecosse)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte original.

Signé: H. Boughaba et M. Schaeffer.

Enregistrée Luxembourg A.C., le 13 juillet 2009. LAC/2009/27729. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009103142/402.

(090124323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Maputo Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102484/10.

(090123002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Machineinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 86.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102482/10.

(090123001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Altan Group Industrial Investments-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102471/10.

(090122980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 100.771.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009102733/10.

(090122754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 mai 2009.

Pour le compte Capital Italie, SICAV

Citibank International plc

(Luxembourg Branch)

Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2009101656/14.

(090121842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Gerim II, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6978 Hostert, 4, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 36.841.

Les bilans au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009101657/9.

(090122600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Gerim II, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6978 Hostert, 4, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 36.841.

Les bilans au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2009101658/9.
(090122577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Gerim II, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6978 Hostert, 4, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 36.841.

Les bilans au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2009101659/9.
(090122547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Gerim II, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6978 Hostert, 4, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 36.841.

Les bilans au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2009101660/9.
(090122587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.232.

EXTRAIT

Référence est faite à l'extrait enregistré et déposé le 28 mai 2009 (n° de dépôt L090077688.05) au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans le corps de cet extrait concernant la décision des gérants de la Société en date du 13 mars 2009. En effet, il résulte de la décision des gérants de la Société en date du 13 mars 2009 que seules 1 750 parts sociales ordinaires de classe H détenues par William Bermuda Holdings L.P. ont été annulées et par conséquent:

- les 43 parts sociales ordinaires de classe B détenues par LBPOL Bermuda Holdings L.P.,
 - les 11 parts sociales ordinaires de classe E détenues par Poseidon Bermuda Holdings L.P.,
 - les 58 parts sociales ordinaires de classe K détenues par Angel City Bermuda Holdings L.P.,
 - les 3 743 parts sociales ordinaires de classe R détenues par Zoliborz Bermuda Holdings L.P.,
- erronément indiquées comme annulées sont toujours émises.

Dès lors, depuis le 18 mars 2009, les 128 842 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	2 346 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	603 classe B
Serico Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 987	60 954 classe C
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	3 625 classe D
Poseidon Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street,	37 034	224 classe E

Linco Bermuda Holdings LP	Hamilton HM 11, Bermuda Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 695	141 classe G
William Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 769	4 967 classe H
Le Provençal Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 893	368 classe I, 75 classe X
Sierra Blanca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	40 classe J
Angel City Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 771	79 classe K
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	1 708 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	449 classe M
Gracechurch Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 354	75 classe N
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	25 955 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	2 730 classe P
Segovia Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 005	75 classe Q
Zoliborz Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 212	15 611 classe R
Adam Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 148	86 classe S
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	385 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	383 classe W
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4 052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	3 911 classe Z

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Signature

Référence de publication: 2009102078/72.

(090122704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Immofamiliale II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6978 Hostert, 4, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 44.717.

—

Les bilans au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009101673/9.

(090122565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Immofamiliale II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6978 Hostert, 4, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 44.717.

—

Les bilans au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009101674/9.

(090122596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Immofamiliale II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6978 Hostert, 4, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 44.717.

Les bilans au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009101672/9.

(090122568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Immofamiliale II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6978 Hostert, 4, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 44.717.

Les bilans au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009101671/9.

(090122593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Infomax Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.600,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.245.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la société prises le 27 juillet 2009

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, vers sa nouvelle adresse au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

L'adresse professionnelle de M. Cédric Raths et de M. Alain Peigneux, gérants de classe B de la Société, est depuis le 15 juin 2009 au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INFOMAX INVESTMENTS S.à r.l.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102313/18.

(090122215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**Braveza Investments, Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. Braveza Investments S.A.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 81.755.

In the year two thousand and nine on the twenty-ninth day of June,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of BRAVEZA INVESTMENTS S.A., a public limited liability company, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 81.755 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, of April, 26th, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1023, of November 16th, 2001. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, of June 29th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 1711, of September 13th, 2006.

The Meeting is chaired by Mrs Belinda HENIG, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mister Johannes Adam SMIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Mrs Corinne SINCLAIR, private employee, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Resignation and discharge of the Directors.
2. Resignation and discharge of the Statutory Auditor (commissaire aux comptes).
3. Conversion of the Company from a société anonyme to a société à responsabilité limitée and the consequent restatement of the Company's Articles of Incorporation adapted to the new legal form with the text of the objects clause to read as follows:

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Amendment of the Company's name from "Braveza Investments S.A." to "Braveza Investments" whereafter the text of Article 1 will read as follows:

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "BRAVEZA INVESTMENTS" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

5. Appointment of the following persons as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

(a) John Kleynhans born on 30 October 1969 in Oberholzer (South Africa) with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

(b) Kathryn Bergkoetter born on 25 March 1964 in Illinois (USA) with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

6. Confirmation of the Company's registered office address as being 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

7. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, duly represented, unanimously resolves on the following:

First resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of the directors and gives them full discharge for the time of their mandate.

Second resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of the Statutory Auditor (commissaire aux comptes) and gives him full discharge for the time of his mandate.

Third resolution

The Meeting resolves to convert the Company from a société anonyme to a société à responsabilité limitée and the consequent restatement of the Company's Articles of Incorporation adapted to the new legal form.

As a consequence of the present resolution the Meeting resolves to amend the Company's name from "Braveza Investments S.A." to "Braveza Investments" whereafter the text of Article 1 will henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "BRAVEZA INVESTMENTS" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

As a consequence of the the new legal form, the Meeting resolves to adopt a new object clause which will henceforth read as follows:

" **Art. 3. Object**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

As a consequence of the present resolution, the fully restated Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "BRAVEZA INVESTMENTS" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Art. 5. Capital

5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares in registered form with a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Art. 7. Board of managers

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

8. Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

9. Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

11. Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Art. 12. Powers and voting rights

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Art. 14. Accounting year

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Allocation of profits

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

(a) John Kleynhans born on 30 October 1969 in Oberholzer (South Africa) with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

(b) Kathryn Bergkoetter born on 25 March 1964 in Illinois (USA) with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confirm the Company's registered office address as being 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

There being no further business on the agenda the meeting has been adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representatives of the appearing party, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire de BRAVEZA INVESTMENTS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.755 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1023 du 16 novembre 2001. Les Statuts de la Société ont été changés pour la dernière fois suivant acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1711 du 13 septembre 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Belinda HENIG, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Johannes Adam SMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutatrice Madame Corinne SINCLAIR, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Démission et décharge aux administrateurs.

2. Démission et décharge au commissaire aux comptes.

3. Transformation de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée et refonte des Statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme légale reprenant entre autres une nouvelle clause d'objet qui aura la teneur suivante:

A. Art. 3. Objet social

i. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

ii. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

iii. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

iv. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

v. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

vi. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Modification de la dénomination sociale de la société de "Braveza Investments S.A." en "Braveza Investments" de manière à ce que l'article 1 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRAVEZA INVESTMENTS (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

5. Nomination pour une durée indéterminée des personnes suivantes comme gérants de la Société :

i. John Kleynhans, né le 30 octobre 1969 à Oberholzer (Afrique du Sud), demeurant professionnellement à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

ii. Kathryn Bergkoetter, née le 25 mars 1964 à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

6. Confirmation du siège social de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

7. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de d'accepter la démission du commissaire aux comptes et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transformer la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée et de procéder à la refonte des Statuts de la Société afin de les adapter à leur nouvelle forme légale.

Conformément à la présente résolution l'Assemblée décide de procéder à la modification de la dénomination sociale de la Société "Braveza Investments S.A." en "Braveza Investments", de manière à ce que l'article 1^{er} des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRAVEZA INVESTMENTS (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Suite à la nouvelle forme légale de la Société, l'Assemblée décide d'adopter un nouvel article relative à l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social."

Conformément à la présente résolution, il est procédé à la refonte des Articles de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de reformuler les Statuts dans leur intégralité qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRAVEZA INVESTMENTS (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Art. 5. Capital

5.1 Le capital de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24,800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euros (EUR 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

8. Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

9. Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

11. Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts;

VI. Dissolution - Liquidation

15.4 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.5 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la nomination pour une durée indéterminée des personnes suivantes comme gérants de la Société:

i. John Kleynhans, né le 30 octobre 1969 à Oberholzer (Afrique du Sud), demeurant professionnellement à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

ii. Kathryn Bergkoetter, née le 25 mars 1964 à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le siège social de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite aux personnes mandataires de la partie comparante, les personnes mandataires ont signé le présent acte original avec Nous, notaire.

Signé: B. Henig, J. A. Smit, C. Sinclair et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2009, Relation: LAC/2009/26150. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009103721/585.

(090121564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Vivalto Home, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.462.

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VIVALTO HOME", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 146.462, constituée suivant acte reçu le 19 mai 2009, en voie de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît della FAILLE de LEVERGHEM, administrateur de sociétés, demeurant à B-3080 Tervuren, Hoogvorstweg, 2.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume RAOUX, administrateur de sociétés, demeurant à F-92310 Sèvres, 41, rue Ernest Renan.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Echange des 4.000 actions ordinaires de classe B en 4.000 actions ordinaires de classe A.
- 2.- Augmentation du capital autorisé pour le fixer à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros).
- 3.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 400,- (quatre cents euros), par l'émission de 400 actions privilégiées de classe B sans droit de vote à souscrire et libérées en espèces par les actionnaires actuels.
- 4.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 5.360.000,- (cinq millions trois cent soixante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 40.400,- (quarante mille quatre cents euros) à EUR 5.400.400,- (cinq millions quatre cent mille quatre cents euros), par l'émission de 5.360.000 actions de classe A, libérées par apport en espèces à concurrence de EUR 1.340.000,- (un million trois cent quarante mille euros).
- 5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 6.- Démission de Monsieur Pierre GOFFINET de son poste d'administrateur de la société.

7.- Nomination de trois nouveaux administrateurs, savoir SOGEVA PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé Place de Nancy, 6 I-2212 Luxembourg représenté par M. Dominique LAVAL, Monsieur Michel REYNDERS, Monsieur François PECHER.

8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'échanger les 4.000 actions ordinaires de classe B en 4.000 actions ordinaires de classe A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la société pour le fixer à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 400,- (quatre cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 40.000,- (quarante mille euros) à EUR 40.400,- (quarante mille quatre cents euros), par la création de 400 actions privilégiées de classe B sans droit de vote, à souscrire par les actionnaires actuels en proportion de leur participation dans la société, et libérées intégralement par apport en espèces, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 400,- (quatre cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 5.360.000,- (cinq millions trois cent soixante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 40.400,- (quarante mille quatre cents euros) à EUR 5.400.400,- (cinq millions quatre cent mille quatre cents euros), par l'émission de cinq millions trois cent soixante mille actions (5.360.000) de classe A sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des cinq millions trois cent soixante mille (5.360.000) actions nouvelles de classe A:

- 1) SDC pour 980.000 actions de classe A.
 - 2) Sinequanon Health Care, pour 980.000 actions de classe A.
 - 3) Rodapa Beheer bvba, pour 900.000 actions de classe A.
 - 4) SOGEVA PARTICIPATIONS, pour 1.000.000 d'actions de classe A.
 - 5) Horizon 3000 S.A., pour 625.000 actions de classe A
 - 6) OTS S.A., pour 400.000 actions de classe A
 - 7) Pierre de Boeck, pour 250.000 actions de classe A
 - 8) Rice Water S.A., pour 125.000 actions de classe A
 - 9) GOHR Trust, pour 100.000 actions de classe A
- Total: 5.360.000 actions de classe A

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 5.360.000 (cinq millions trois cent soixante mille) actions nouvelles de classe A, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer en numéraire à concurrence de EUR 1.340.000,- (un million trois cent quarante mille euros), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.340.000,- (un million trois cent quarante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions quatre cent mille quatre cent euros (EUR 5.400.400,-), représenté par cinq millions quatre cent mille (5.400.000) actions ordinaires de classe A sans désignation de valeur nominale et quatre cents (400) actions privilégiées sans droit de vote de classe B sans désignation de valeur nominale.

Actions de catégorie A: Les actions de catégorie A sont des actions ordinaires.

Actions de catégorie B: Les actions de catégorie B sont des actions sans droit de vote qui donneront droit à un dividende privilégié, tel que défini à l'art 12, alinéa 4.

Les Actions A et les Actions B seront ci-après dénommées ensemble les "Actions".

Toutes les Actions sont nominatives. Toutefois, les Actions peuvent être converties en Actions au porteur.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une Action, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'Action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. Le Conseil d'Administration, statuant à la majorité des deux tiers des voix, est toutefois autorisé à augmenter le capital social représenté par les Actions A, en une ou plusieurs fois à concurrence de dix millions d'euros (EUR 10.000.000).

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi qui lui est applicable.

Il est tenu au siège social de la Société un registre des Actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance; ce registre contient: (i) la désignation précise de chaque actionnaire, (ii) le nombre et la nature de ses Actions, (iii) l'indication des versements effectués, et (iv) les transferts avec leur date ou la conversion des Actions en titres au porteur.

La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires dont question ci-dessus. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Pierre GOFFINET de son poste d'administrateur et lui donne décharge entière et définitive de son mandat à compter de ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, pour une période de six ans à compter de ce jour:

- Monsieur Michel REYNDERS, demeurant professionnellement au 167, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.
 - SOGEVA PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé Place de Nancy, 6, L-2212 Luxembourg représenté par Monsieur Dominique LAVAL.
 - Monsieur François PECHER, demeurant professionnellement au 167, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. FAILLE DE LEVERGHEM, G. RAOUX, D. LAVAL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 juin 2009. Relation: LAC/2009/23905. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009103480/117.

(090123627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Tref Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102490/10.

(090123009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Mermer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102485/10.

(090123005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

W.T.A. World Trade Agency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102470/10.

(090122976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Fontainbleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 65.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102496/10.

(090123011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Cap Antibes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 117.959.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 6 juillet 2009

1. La démission du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, est acceptée.
2. GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec son siège à 83, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2013.

Pour extrait conforme
Adrien ROLLE

Référence de publication: 2009102131/14.

(090122126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Cofalux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 26.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102145/10.

(090121819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Vallarta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 139.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102148/10.

(090121856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Sotis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102152/10.

(090121858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Wert ITI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102154/10.

(090121827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

IMMOPARTNERS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.863.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 6 juillet 2009

1. La démission du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, est acceptée.

2. GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec son siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen, est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2012.

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2009102141/14.

(090122107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Wert Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102151/10.

(090121824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Matsucom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 19.249.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Mademoiselle Céline PHONG.

Référence de publication: 2009102167/10.

(090121914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Sodralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 80.301.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102168/10.

(090121750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Matsucom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 19.249.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Monsieur Arthur PHONG.

Référence de publication: 2009102169/10.

(090121910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Eglantiers Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 127.477.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 6 juillet 2009

1. La démission du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, est acceptée.

2. GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec son siège à 83, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2014.

Pour extrait conforme
Adrien ROLLE

Référence de publication: 2009102130/14.

(090122130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Servicepool International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7670 Reuland, 38, Um Beschelchen.
R.C.S. Luxembourg B 77.357.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102171/10.

(090121751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Wert FRT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 135.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102159/10.

(090121830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Wert BEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102156/10.

(090121828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

eleX alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102155/10.

(090121860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Thematic Opportunities Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.221.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2008 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 24.04.2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/08/2009.

Katie AGNES / Bénédicte LOMMEL

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009102165/14.

(090121748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Egmo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 90, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 137.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101824/10.

(090122086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Gugler PVC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Luxembourg, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101825/10.

(090122087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Diffusion Internationale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 24.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 04.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009101827/10.

(090122089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Biologos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 10bis.

R.C.S. Luxembourg B 95.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 03.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009101829/10.

(090122093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

LBREP III Marina Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.120.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour LBREP III Marina Towers S.à r.l.

Mr. Michael Denny

Gérant catégorie A

Référence de publication: 2009101886/14.

(090122422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Capellae Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.043.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration (le «Conseil») de la Société en date du 29 juin 2009 que Monsieur Raymond Jonkers a été nommé président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009100754/15.

(090120657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

V.I.P. Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Zare Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 140.905.

—
*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 juillet 2009 A 10.00 heures au 7, Val sainte croix L-1371
Luxembourg auprès de Luxembourg International Consulting SA*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité des présents de révoquer le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Mischa Schaeffer, indépendant, né à Dillingen (Allemagne) le 15/09/1964 demeurant à D-66763 Dilligen, Stettinerstrasse, 29, avec effet au 28 avril 2009.

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité des présents de pourvoir au remplacement de Mr Schaeffer par la nomination de Madame Svetlana Dunaeva épouse Turkin, née à Kazanovka (Russie) le 22/11/1966 demeurant à L-1467 Howald rue Henri Entringer, 48, administrateur avec effet au 28 avril 2009. Madame Dunaeva terminera le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009100822/19.

(090119954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 93.175.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 décembre 2007, acte n°871 par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boite Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009102305/15.

(090122683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Sopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. «le 2000», route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.345.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 mai 2009, acte n°223 par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009102306/15.

(090122688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

FMR, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 45.468.

—
Par jugement rendu le 5 novembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- FMR S.A. (B45468), dont le siège social à L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, a été dénoncé en date du 23 août 1995,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Bertrand Christmann
Le liquidateur

Référence de publication: 2009102304/15.

(090122434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Belier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 66.989.

Statuts coordonnés en date du 27 juillet 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2009102303/13.

(090122684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Patron Weghell X S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.579.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

Deuxième résolution

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé unique, Patron Weghell Holding S.à r.l., a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009102318/24.

(090121877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.
